

Référence **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
2026-6 **Séance du 7 avril 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	19	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre :		
Abstention :		
Date de la convocation		
3/04/2026		
Date d'affichage		
8/04/2026		

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL, Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN, Anouchka LE ROUX.

Absent(s) ayant donné procuration :

A été nommée secrétaire : Gwenaël KERNEIS

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

- ✓ du Maire,
- ✓ de membres élus par et parmi le Conseil municipal,
- ✓ de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du Conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à main levée de fixer :

à ONZE le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit :

- le Maire (Président)
- 5 membres élus par le Conseil municipal
- 5 membres nommés par le Maire

Sont élus, en qualité de représentants du Conseil municipal auprès du C.C.A.S. :

Monsieur Julien POUPON (Président)

- 1- Madame Stéphanie GORIN
- 2- Madame Jeannine LE GALL
- 3- Madame Marie STEPHAN
- 4- Madame Marie SANQUER
- 5- Madame Anouchka LE ROUX

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 avril 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance